

Compte-rendu de l'Assemblée des conseillers du 17 mars 2025

Membres votants		Présents	Absents	Procuration à
M. Philippe SETTON	Ambassadeur de France au Japon			M. Forrat-Jaime
M. Jérémie FORRAT-JAIME	Ministre conseiller	X		
M. Arnaud LE MASSON	Secrétaire général de l'Ambassade			M. Forrat-Jaime
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle			M. Forrat-Jaime
M. Guillaume CARIO	Délégué de la Direction AEFÉ Chef du secteur Asie	X		
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle adjointe			M. Forrat-Jaime
M. Marc-Antoine HUREAU	Consul	X		
Mme Amélie ARGOUS	Attachée consulaire, adjointe du consul			M. Forrat-Jaime
M. Eric MOLAY	Attaché de coopération universitaire	X		
Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA	Gestionnaire comptable- Régie attachée à l'Ambassade			M. Forrat-Jaime
Mme Karine DUBIÉ	IEN en poste à Hanoï			Mme Campels
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation	X		
M. Morad DAHMANE	Secrétaire général de la Fondation	X		
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Proviseur adjoint	X		
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	X		
M. Philippe FRITSCH	Représentant des parents d'élèves	X		
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	X		
M. Lionel VINCENT	Représentant Président de la CCIFJ			Mme Campels
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller des Français de l'étranger			M. Roussel

M. François ROUSSEL	Conseiller des Français de l'étranger	X		
M. Patric PACHON	Représentant des anciens élèves	X		
Membres invités				
M. Matthieu SEQUELA	Conseiller des Français de l'étranger	X		
Mme Marie-José MARIE	Conseillère des Français de l'étranger		X	

Nombre de présents votants : 12

Nombre de procurations : 9

Nombre de votants totaux : 21

Quorum atteint

Ouverture de la séance à :

Secrétaire de séance : M. TEISSONNIERE Richard

Secrétaire de séance adjoint : M. FRITSCH Philippe

1. Désignation du Président de séance

Mme la proviseure propose M. Forrat-Jaime, ministre conseiller, comme président de séance.

Pour vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2. Nouveaux conseillers et administrateurs

Nouvel administrateur : M. Mathieu Fournet, COCAC

Invités : M. Matthieu Séguéla, conseiller des Français de l'étranger, en remplacement de M. Alexandre Joly

Nouveaux conseillers :

Invités : M. Matthieu Séguéla, conseiller des Français de l'étranger, en remplacement de M. Alexandre Joly

Pour avis :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3. Approbation du PV de l'assemblée des conseillers du 27 novembre 2024

Demande de modifications de la part de M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger :

- Page 5 : A la place de la phrase "M. Roussel demande s'il est possible d'augmenter le nombre de représentants de l'Etat", écrire "M. Roussel demande s'il est possible d'augmenter le nombre de représentants de l'Etat afin de pouvoir augmenter davantage le nombre de représentants des autres catégories" ;
- Page 7 : A la place de la phrase "M. Roussel demande si on peut avoir une présentation en valeur et pas seulement en pourcentage" écrire "M. Roussel demande si on peut avoir une courbe de l'évolution des frais en valeur et pas seulement une courbe de l'évolution de leur taux d'accroissement annuel" ;
- Correction d'une coquille orthographique : "M. Roussel souligne le fait que les salaires réels japonais n'augmentent pas depuis 30 ans et que le risque de voir s'éloigner du Lycée une partie de la communauté française est important, comme c'est le cas actuellement en maternelle" (mettre "important" au masculin).

Pour vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

4. Statuts validés de la Fondation

Présentation par Mme la proviseure :

Pour information, les statuts modifiés ont été validés par le TMG, avec quelques modifications imposées présentées dans le document annexe envoyé aux conseillers.

Cette session de l'assemblée des conseillers dans sa composition actuelle est donc la dernière de la mandature : la prochaine réunion devra être dans sa nouvelle composition (courant 3^{ème} trimestre).

5. Règlement d'application des statuts

Présentation par Mme la Proviseure :

Comme annoncé lors de la dernière assemblée, il est nécessaire d'actualiser le règlement d'application des statuts. Modifications proposées dans le document envoyé aux conseillers.

Les principales modifications sont liées à l'actualisation des membres des instances concernées et des conditions d'éligibilité.

M. Roussel demande si dans l'article 23 il est possible de rajouter comme invités les 2 conseillers des Français à l'étranger qui ne sont pas membres délibératifs. M. Seguela soutient cette demande.

Dans ce cas, M. Fritsch demande à ce que ce même principe soit appliqué aux parents d'élèves et que deux parents en plus soient présents si deux conseillers de l'étranger sont ajoutés. Il déplore qu'il n'y ait que deux représentants de parents pour plus de 1000 familles, alors que les conseillers demandent à être quatre, sur quatre conseillers en tout. M. Pachon souhaite aussi un représentant des anciens élèves si le nombre des autres représentants augmente.

C'est un point qui a déjà longtemps été débattu, il faut éviter d'être trop nombreux.

Cette demande sera transmise aux administrateurs.

M. Vilquin demande si le délai précisé à l'article 15 (nombre de jours minimum pour la transmission des documents par la direction aux conseillers avant le conseil) pourrait être passé de 7 jours à 15 jours. Un accord est trouvé sur la limite de 10 jours.

Il demande également si la limite de 2h30 pouvait être passée à 3h, car trop souvent les questions diverses ne sont traitées que par écrit. M. Roussel insiste sur le fait que les questions diverses sont importantes et qu'il est nécessaire qu'elles soient débattues en séance. Il faut préciser dans les articles 13 et 24 "les questions diverses qui n'auraient pas été abordées".

M Forrat-Jaime note que pour avoir participé à de nombreux CA, il est rare qu'ils durent plus de deux heures et qu'il est important d'être concis et efficace.

Mme Campels note qu'il y a parfois un nombre très important de questions diverses et que dans ce cas, il est nécessaire de faire une sélection car toutes ne peuvent pas être débattues verbalement. Elle rappelle qu'une réponse écrite est toujours donnée pour toutes les questions diverses.

M Seguela suggère de laisser la sagesse des administrateurs décider des questions prioritaires qui méritent un débat.

M Dahmane suggère que les administrateurs sélectionnent et reformulent si nécessaire les questions diverses qu'ils souhaitent soumettre, afin de garantir leur pertinence.

M Roussel propose d'avoir un débat en début de séance sur l'ordre du jour afin de décider quelles questions diverses seront traitées verbalement.

Pour avis :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

6. Elections assemblée des conseillers et conseil d'administration

Suite à la révision de loi sur les écoles privées japonaises et à la modification des statuts, la mandature actuelle des membres du conseil d'administration et de l'assemblée des conseillers doit prendre fin de manière anticipée. La tenue de cette assemblée des conseillers dans sa composition actuelle est donc la dernière.

Au niveau du lycée, une élection sera organisée parmi les personnels pour désigner les représentants des personnels au conseil d'administration et à l'assemblée des conseillers. L'information sera faite aux personnels après le conseil d'administration du 21 mars.

Il est attendu des différents corps ou associations siégeant dans ces 2 instances qu'ils proposent les noms des futurs administrateurs et conseillers à Mme la Présidente de la Fondation. Lors de la prochaine assemblée des conseillers et du prochain conseil d'administration, les conseillers et administrateurs proposés devront être installés formellement par un vote conformément aux statuts modifiés et au règlement d'application actualisé.

Pour l'association des parents d'élèves, les représentants proposés sont les suivants :

- assemblée des conseillers : M. Jean-Bernard Dumerç et M. Stéphane Marot

Pour vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- conseil d'administration : M. Fritsch et M. Vilquin (inchangé)

Pour l'association des anciens élèves, M. Pachon est proposé comme représentant à l'assemblée des conseillers.

Pour vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Lors du prochain conseil d'administration, les administrateurs proposeront les noms des auditeurs pour la prochaine mandature : ces noms seront ensuite soumis à l'assemblée des conseillers.

7. Présentation du budget du 01 avril 2025 au 31 mars 2026.

Mme Campels rappelle que la construction de ce budget repose sur les principes suivants :

- sincérité budgétaire : exhaustivité, cohérence et exactitude des informations financières fournies
- annualité : le budget présenté ne vaut que pour une année
- équilibre budgétaire

Les prévisions de recettes ont été établies à partir en particulier des éléments suivants :

- augmentation des frais de scolarité de 5%, comme voté lors du précédent conseil d'administration ;
- prévision d'effectifs et de structure : nombre de divisions prévisionnelles identique à 2024-2025 mais avec des différences entre le primaire et le secondaire (perte d'une division en maternelle et d'une division en élémentaire, 2 divisions supplémentaires au lycée), soit un total pour l'instant prévisionnel de 1555 élèves et de 66 divisions (33 au primaire et 33 au secondaire).

Présentation du budget par M. Dahmane, en recettes et en dépenses.

M. Vilquin interroge sur l'augmentation du coût de la journée de fonctionnement (de 7.6M à 8.3M yen/jour).

M. Dahmane répond qu'elle est due à l'accroissement des charges : PFC Participation Financière Complémentaire - payée sur le nombre d'élèves inscrits dans le cadre de la Convention), coûts des prestataires transports, risques liés aux pertes de change, masse salariale AEFÉ car libellée en euros, contrats de maintenance et maintenance proprement dite (vieillesse des infrastructures).

La subvention du Tokyo-To apparaît sur la partie Lycée.

M. Fritsch souhaite comprendre pourquoi les services examens et périscolaires sont positifs et est-ce une volonté délibérée ?

M. Dahmane répond que cela permet de compenser les pertes des années précédentes. Il est intéressant que ces services participent au fonctionnement global de l'établissement et permettent d'engager des investissements. De plus, certaines charges peuvent ne pas être affectées au fonctionnement de ces services. Il faudra procéder à une analyse plus fine sur l'affectation de certaines charges. Il a été décidé de ne pas augmenter les coûts du périscolaire. Le service examen n'a pas vocation à générer un profit, mais certains coûts indirects liés à la tenue des examens n'apparaissent pas, ce qui donne l'impression qu'un profit est réalisé.

Mme Campels ajoute qu'avoir un service périscolaire légèrement positif permet d'acheter des matériels supplémentaires quand c'est nécessaire, et de tester des nouvelles activités malgré le risque qu'elles puissent être temporairement en déséquilibre financier.

Le service transport sera déficitaire de 35 millions environ. A ce jour aucune solution satisfaisante n'est trouvée pour réduire ce déficit. Les administrateurs devront se prononcer sur le fait que ce déficit soit supporté par l'ensemble des familles ou sur sa suppression.

Les parents s'inquiètent du fait qu'une solution moins déficitaire ne puisse pas être trouvée pour les transports et demandent quelles options ont été étudiées.

Mme Campels répond que de nombreuses options ont été étudiées : location de bus avec société prestataire de chauffeurs, achat des bus, recrutement de chauffeurs, leasing avec option d'achat. Aucune des solutions ne paraît convenir à cause de problèmes induits par chacun tels que les assurances en responsabilité, le parking des bus, le manque de bus de bonne taille, le manque de visibilité sur la disponibilité des chauffeurs, contrats ne proposant pas la couverture nécessaire au niveau des assurances...

M. Pachon demande comment fonctionnent les autres établissements privés de Tokyo.

Mme Campels répond que soit les établissements sont propriétaires de leur flotte, soit ils ne proposent pas de transport.

M. Dahmane précise aussi que si le budget transport est négatif, il faut aussi considérer le manque à gagner si le service était arrêté. Si des familles ne s'inscrivent pas à cause d'une absence de transport, c'est un manque à gagner sur de nombreuses années du reste de la scolarité de ces enfants.

M. Roussel constate que les objectifs ont été dépassés 2 années de suite. Ne peut-on pas décider d'un alignement de l'augmentation des frais de scolarité sur l'inflation ?

M. Dahmane rappelle que l'établissement n'a pas encore assez provisionné, en prévision des échéances futures.

M. Fritsch revient sur le fait que le budget dépend très largement du nombre d'enfants inscrits. Or, on constate récemment une baisse des premières inscriptions dans les plus petites classes. Il souhaite qu'une réflexion sérieuse et rapide soit faite sur les possibilités de motiver les parents à inscrire leurs enfants le plus tôt possible. Journées portes ouvertes, incitations financières...

La direction est du même avis et cette réflexion sera menée. Elle précise également qu'il y a une baisse du taux de natalité générale - en France également - qui fait baisser le nombre de nouvelles inscriptions en maternelle.

Vote pour avis :

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 0

8. Plan de recherche de partenaires et de sponsors

Présentation du plan par Mme Campels : il s'agit de la poursuite du travail engagé à la demande des conseillers et administrateurs. M. Chomel étant rentré en France, l'établissement a en priorité recherché une personne qui pourrait poursuivre le travail engagé. Mme Chambalu a été reçue à plusieurs reprises et propose un plan cohérent et construit en fonction des attentes de l'établissement (cf annexe envoyée aux conseillers). Des supports de communication ont également été construits par l'établissement.

Principe d'une rémunération de la mission : fixe annuel plus commission en fonction des dons reçus.

M. Pachon note que de nombreux anciens souhaitent aider financièrement le lycée, mais il est nécessaire d'avoir une proposition cohérente et claire de la part du lycée afin de pouvoir communiquer de façon professionnelle sur les différentes options possibles.

Les parents remercient la direction pour la reprise des travaux sur la recherche de sources de financement alternatives et demandent à ce que ce poste rentre dans le budget afin que ce travail puisse être pérenne.

Vote pour avis :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Campels remercie tous les conseillers pour le travail accompli durant cette mandature.

Fin de la séance à 19h15